



REACH

Accompagnement des PME

Vous êtes formulateur, distributeur ou utilisateur de substances et / ou de préparation ?
La nouvelle réglementation REACH vous impose des obligations.
Les connaissez-vous ?

Réglementation :

Règlement REACH n° 1907/2006 du 18 décembre 2006

Durée :

3 jours

Objectifs :

- ▶ Vous aider à vous mettre en conformité avec cette réglementation
- ▶ Vous aider à conserver vos parts de marché et votre compétitivité
- ▶ Identifier votre niveau d'obligation et votre risque juridique par rapport à REACH

Programme :

- ▶ Audit de diagnostic.
- ▶ Inventaire des substances.
- ▶ Identification des substances stratégiques et prioritaires.
- ▶ Prises de contact avec vos fournisseurs.
- ▶ Vérification auprès de vos fournisseurs que les substances seront préenregistrées.
- ▶ Comment sécuriser vos approvisionnements en substances.
- ▶ Détermination des utilisations qui sont faites des substances.
- ▶ Quelles informations transmettre à vos distributeurs et fournisseurs ?
- ▶ Aide au pré-enregistrement de vos substances.